



## Cahier des charges du Moniteur

Dans l'idéal, le moniteur devrait être au bénéfice d'un brevet de moniteur de Jeunesse & Sports ou Jeunesse & Sport Kids. Il pratique naturellement l'escrime depuis plusieurs années. Il a à cœur de développer et enseigner aux jeunes escrimeurs (-euses) les valeurs prônées par la Société d'Escrime Sarine-Fribourg (SESaF). Il respecte naturellement les exigences d'enseignement édictées par Jeunesse & Sport et le Maître d'arme.

### **Article 1 : Devoirs**

A deux reprises dans l'année, une première fois au minimum 3 semaines avant le début de la saison régulière et une deuxième fois à mi-saison, il a un entretien avec le coach Jeunesse & Sport. Ces entretiens permettent d'une part de planifier la saison et ses objectifs personnels et d'autre part d'apporter les modifications éventuellement nécessaires au bon déroulement des séances d'entraînement. Le moniteur a également le devoir de suivre les cours nécessaires au maintien de son brevet Jeunesse & Sport.

### **Article 2 : Droits**

Le moniteur a droit à une rémunération pour le temps donné à la SESaF. Il doit alors remplir son «Cahier de Moniteur» et le faire contresigner par le Maître d'armes. Il transmettra ensuite son cahier au coach qui effectuera le versement de la rémunération (25.-/h). Il a également le droit de s'adresser en tout temps au coach Jeunesse & Sports en cas de conflit ou de problème de quelques ordres qu'ils soient.

### **Article 3 : Responsabilité**

Le moniteur, lorsqu'il encadre les jeunes escrimeurs, est sous la responsabilité directe du Maître d'armes; il suit ses consignes. L'organisation et la bonne marche des séances d'entraînement dépendent de sa présence régulière. Sous réserve de dispositions définies lors du premier entretien avec le coach (début de saison) il s'engage pour une saison entière. En fin de saison, s'il ne souhaite plus s'engager pour la saison suivante, il en informe le coach avant la fin de la saison en cours.

### **Article 4 : Tâche générale**

Le moniteur aide le Maître d'armes dans son activité formatrice. Il est ponctuel. Il avertit suffisamment tôt le Maître d'armes en cas d'absence. Le Maître d'armes l'informe clairement de ses attentes.

**Article 5 : Tâches spécifiques**

Le moniteur accueille les escrimeurs de son groupe. Il transmet les informations administratives et sportives aux parents (modifications d'horaires, tournoi, événement du club). Il est responsable de l'équipement des escrimeurs (habillement, distribution des masques, des gants, des armes) dans le local du matériel et de leur rangement en fin de séance; le maître peut ainsi rester en salle et veiller à la sécurité des élèves déjà équipés.

Fait à .....

en triple exemplaires

le .....

Le moniteur

Le Maître d'arme

Le coach J&S